

DÉPARTEMENT DE LOIRET

Commune de Cerdon

Modification d'assiette de certains chemins ruraux

NOTICE EXPLICATIVE

SCP PERRONNET-LUCAS, Géomètres-Experts

Bureau principal :
23 rue de la Cordonnerie
45190 BEAUGENCY
☎ 02.38.44.96.04

Cabinet secondaire :
14 avenue d'Orléans
41600 LAMOTTE BEUVRON
☎ 02.54.88.05.71

Perronnet.lucas@geometre-expert.fr

Dossier : 23-0457, Date : 12/03/2024

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Commune de Cerdon

Modification de l'assiette de certains chemins ruraux

NOTICE EXPLICATIVE

I - PRESENTATION

Dans le cadre de la mise à jour de son réseau de chemins ruraux, le conseil municipal de Cerdon a souhaité que certaines parties de chemins ruraux soient modifiées et permettent la mise à jour du réseau de chemins ruraux.

Le chemin rural concerné est :

- Une partie du chemin rural du lieu-dit « La cantinière » au droit de la route départemental n°51

Par ailleurs, il a souhaité qu'il soit pris acte :

- qu'un échange de parcelles sera réalisé entre la partie du terrain des parcelles riveraines correspondante à l'assiette actuelle d'un chemin existant au lieu-dit « La cantinière » ; en vue de son incorporation dans le réseau de chemins ruraux, et la partie de domaine privé de la commune correspondant à l'ancienne assiette du chemin rural au lieu-dit « La cantinière ». Le plan d'échange lié à la présente notice permet d'explicitier le projet.
- Que dans le cadre de cet échange, un second chemin sera acquit et incorporé au réseau des chemins ruraux de la commune. Ce chemin permettra une liaison entre la route de Coullons et la route des Quenoux. Le plan de cette division est joint au présent dossier.

II - SITUATION PROJETEE

L'ancienne assiette des chemins ruraux représente une contenance de **65 a 62 ca.**

L'acquisition de la nouvelle assiette de chemins ruraux représente une contenance de **6a 00ca**

L'acquisition de la nouvelle assiette entre la route des Quenoux et la route de Coullons représente une contenance de **24a 50ca**

III – DEROULEMENT DE L'INFORMATION AU PUBLIC

L'information au public est organisée par Monsieur le Maire de Cerdon

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'information au public est affiché en Mairie quinze jours au moins avant le début de l'information.

La durée de l'information au public est d'un mois. Elle se tient en Mairie, aux heures prévues. Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Les observations peuvent également être adressées par écrit à la Mairie de Cerdon, à l'attention du conseil municipal, lequel les annexera au registre précité, ou via l'adresse mail dédiée : mairie.cerdon@wanadoo.fr

A l'issue de l'information, le registre des remarques et observation est clos et signé par Monsieur le maire.

IV – FORMALITE APRES INFORMATION AU PUBLIC

Au vu des résultats de l'information au public, le conseil municipal délibèrera sur la modification ou non de la partie du chemin rural du lieudit « La cantinière ».

Le Statut de cette partie de chemin rural sera ensuite officialisé par la numérotation cadastrale de cette partie de chemin rural dans le but d'être intégré dans le dans son réseau des chemins ruraux par biais d'un acte.